

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lapierre Gaboriault, CPA pic¹

Montréal, le 19 février 2024

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	23 484 \$	34 522 \$
Partenariat - Odysée	24 484	-
Participation des partenaires	-	1 500
Revenus - Bornéo	-	1 000
Autres	<u>4 434</u>	<u>-</u>
	<u>52 402</u>	<u>37 022</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	-	7 718
Honoraires	55 526	40 482
Site web	1 981	586
Comités	4 336	988
Loyer	4 189	8 265
Papeterie et fournitures de bureau	496	363
Publicité et représentation	696	944
Télécommunications	80	324
Assurances	2 443	1 598
Taxes et permis	835	687
Intérêts et frais bancaires	1 559	938
Créances douteuses et irrécouvrables	750	5 000
Amortissement des immobilisations	<u>330</u>	<u>330</u>
	<u>73 221</u>	<u>68 223</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(20 819) \$</u>	<u>(31 201) \$</u>

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

(non audité)

	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2023 Total</u>	<u>2022 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	505 \$	430 \$	935 \$	32 136 \$
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(330)</u>	<u>(20 489)</u>	<u>(20 819)</u>	<u>(31 201)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>175</u> \$	<u>(20 059)</u> \$	<u>(19 884)</u> \$	<u>935</u> \$

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

BILAN

30 JUIN 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	44 194 \$	50 659 \$
Débiteurs (note 3)	22 839	10 012
Frais imputables au prochain exercice	<u>1 003</u>	<u>1 989</u>
	68 036	62 660
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	<u>175</u>	<u>505</u>
	<u><u>68 211</u></u> \$	<u><u>63 165</u></u> \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	36 422 \$	13 059 \$
Produits reportés	11 673	9 171
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	88 095	22 230
DETTE À LONG TERME (note 6)	<u>-</u>	<u>40 000</u>
	<u>88 095</u>	<u>62 230</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	175	505
NON AFFECTÉ	<u>(20 059)</u>	<u>430</u>
	<u>(19 884)</u>	<u>935</u>
	<u><u>68 211</u></u> \$	<u><u>63 165</u></u> \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(20 819) \$	(31 201) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<u>330</u>	<u>330</u>
	(20 489)	(30 871)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(12 827)	6 697
Frais imputables au prochain exercice	986	(1 418)
Créditeurs	23 363	257
Produits reportés	<u>2 502</u>	<u>(8 469)</u>
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(6 465)	(33 804)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>50 659</u>	<u>84 463</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>44 194</u></u> \$	<u><u>50 659</u></u> \$

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

(non audité)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué sous l'autorité de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objet la promotion et l'amélioration du design pour les produits de fabrication québécoise ainsi que le développement et la protection des intérêts de ses membres. Au sens des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, il est un organisme sans but lucratif et est exempté de l'impôt sur les bénéfices.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont amortis et imputés aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations et des charges auxquelles ils se rapportent.

Les revenus de cotisations sont constatés sur une base d'exercice selon la période couverte par la cotisation.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services sont rendus ou les biens livrés.

Apports reçus sous forme de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des comptes clients.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

(non audité)

3. DÉBITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Clients	18 999 \$	2 414 \$
Taxes à la consommation	<u>3 840</u>	<u>7 598</u>
	<u>22 839</u> \$	<u>10 012</u> \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Matériel informatique	<u>1 000</u> \$	<u>825</u> \$	<u>175</u> \$
			<u>505</u> \$

5. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs et frais courus	<u>36 422</u> \$	<u>13 059</u> \$

6. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Prêt à terme, sans intérêt, remboursable au plus tard le 18 janvier 2024	40 000 \$	40 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>-</u> \$	<u>40 000</u> \$

ASSOCIATION DES DESIGNERS INDUSTRIELS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2023

(non audité)

6. DETTE À LONG TERME (suite)

L'emprunt à terme est octroyé dans le cadre du Programme EDC - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en raison de la COVID-19. Selon les modalités du programme, si le prêt est remboursé en entier le ou avant le 18 janvier 2024, l'emprunteur bénéficiera d'une remise de capital de 20 000 \$, représentant l'incitatif de 33,33 % inclus au programme. Ce montant a été constaté à titre de produit au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021.

De plus, à l'échéance du terme, l'emprunteur pourra prolonger le terme jusqu'au 31 décembre 2025. Le prêt portera alors intérêt au taux de 5 %, calculé et payable mensuellement.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Variation des risques

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.